

NOTE DE CADRAGE

Atelier de Restitution et de préparation de la Mise en
œuvre des recommandations :

ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME D'INFORMATION
SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE
DEPUIS ET VERS LA TUNISIE

Tunis, le 22 décembre 2020

Contexte

L'Agence italienne de coopération pour le développement (AICS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont conclu en mai 2018 un accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet destiné à l'amélioration de la gouvernance des migrations et à la promotion de migrations de main-d'œuvre équitables au Maghreb (Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) : Projet AMEM : Appui à une Migration Equitable pour le Maghreb.

Le projet vise principalement à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques des pays cibles à **mieux gérer la migration de travail** et à assurer un continuum de **protection des droits des travailleurs migrants**, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires. En particulier, les trois objectifs suivants seront visés :

1. Meilleure cohérence entre les politiques migratoires et de l'emploi ;
2. Meilleure coordination entre les acteurs clés du marché du travail concernant la migration pour l'emploi ;
3. Amélioration de la gouvernance de la migration pour l'emploi.

Les principaux résultats escomptés correspondants aux objectifs sus mentionnés sont :

1. **Des systèmes d'information sur la migration de travail sont améliorés ;**
2. Le Dialogue social sur la migration de travail est consolidé ;
3. Une meilleure cohérence d'approche entre services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.

En Tunisie, l'atelier de programmation national du projet AMEM mené en février 2019 a permis d'identifier l'amélioration des systèmes d'information sur la migration de travail comme un axe prioritaire d'intervention et de définir une série d'activités permettant d'aboutir à des avancées concrètes dans ce domaine.

La multiplicité des acteurs institutionnels intervenant en matière de migration d'une façon général et de migration de travail et placement à l'international en particulier et le manque de coordination entre eux, est un constat déjà documenté par plusieurs rapports récents. En particulier, on note un cloisonnement entre les sources statistiques (notamment de l'Institut National de la Statistique), et les sources administratives, localisées dans différentes institutions (Ministère de l'Intérieur, Direction des Frontières et des étrangers, MAE, ANETI, MFPE-BEMOE, OTE).

L'Observatoire National de la Migration (ONM) est responsable de la mise en commun des données de la migration en général. Cet état des lieux servira le mandat de l'ONM en élaborant des pistes de réponses à la question de l'harmonisation et de la coordination entre les institutions productrices et utilisatrices de données.

Un état des lieux (diagnostic) du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Tunisie a été réalisé durant la deuxième moitié de l'an 2019 et a permis d'établir une analyse des dimensions législatives, institutionnelles et techniques du système d'information statistique sur la migration de travail (SISMT) en Tunisie. Cette analyse a permis de mieux connaître les forces et les limites des dispositifs existants et d'analyser les

carences en termes d'alignement sur les directives concernant les statistiques des migrations internationales de main d'œuvre de la 20^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (2018).

L'état des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Tunisie a pu ainsi identifier les contraintes majeures et les actions nécessaires pour la mise en place d'un SISMT fiable et pertinent. Neuf actions ont été proposées.

En vue d'une opérationnalisation et mise en œuvre des mesures prioritaires pour l'amélioration du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Tunisie des rencontres techniques ont été réalisées avec les principales parties prenantes. Les mesures prioritaires proposées ont été ensuite discutées lors de la réunion (Visioconférence) du 01 juin 2020 sur la mise en œuvre des activités portant sur les données de la migration de travail et ont fait l'objet d'une recommandation du comité national tripartite de suivi du projet AMEM (CNTS-AMEM) lors de sa réunion du 24 juin 2020.

Dans ce cadre, le projet AMEM en collaboration avec l'Observatoire National de la Migration (ONM) se propose d'organiser un atelier de restitution et de préparation de mise en œuvre des recommandations du rapport sur « l'état des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Tunisie ».

Objectifs de l'atelier

L'objet de cet atelier est de restituer les conclusions du rapport « Etat des lieux du système d'information statistique sur la migration de main d'œuvre depuis et vers la Tunisie » et de définir et valider, en concertation avec toutes les parties prenantes, une feuille de route pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation de ses différentes recommandations.

Deux objectifs spécifiques sont saisis :

- 1) Communiquer sur les principaux résultats de l'état des lieux (constat & recommandations)**
- 2) Produire un projet de feuille de route assortie d'un plan d'action pour l'amélioration effective du système d'information statistique sur les données de la migration de travail en Tunisie**
 - (i) Informer les participants sur le contexte et les implications des différentes recommandations ; (ii) établir une évaluation des opportunités et des enjeux de la mise en œuvre des recommandations (risques susceptibles d'altérer l'opérationnalisation) et identifier les actions prioritaires ; (iii) identifier les rôles et responsabilités de chaque partenaire dans la mise en œuvre de la recommandation ; (iv) valider un plan d'action*

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus à l'issue de cet atelier sont les suivants :

- Une compréhension commune par les parties prenantes des principales caractéristiques actuelles du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Tunisie et des recommandations et opportunités de mise en œuvre d'actions spécifiques pour l'améliorer ;
- Une feuille de route validée mettant en exergue les actions prioritaires et identifiant les rôles et les responsabilités des partenaires et acteurs pour renforcer et améliorer le SISMMO

Priorisation et hiérarchisation des recommandations

Bien qu'il y ait des raisons fondamentales pour que les différentes parties-prenantes s'engagent dans la mise en œuvre de toutes les recommandations en raison de leur importance intrinsèque pour le renforcement d'un SISMMO fiable, il n'en demeure pas moins un défi pratique en termes opérationnel lorsqu'on considère les moyens nécessaires (ie : humains, techniques et financiers) et les capacités institutionnelles qui doivent être alloués pour leur réalisation. Il est important de concentrer les efforts et les ressources pour des résultats concrets et atteignables dans le court terme. Aussi, il convient de définir une approche qui permet de sélectionner un groupe de recommandations phares en fonction de l'impact et de l'urgence de l'action/mesure. Cette approche doit également, permettre d'articuler la priorisation autour des synergies potentielles qui pourraient exister entre les différentes institutions (par exemple, deux ou plusieurs structures/administrations /ministères qui sont disposés à travailler ensemble ou qui seraient prêts à regrouper leurs ressources)

Outre l'impact et l'urgence de la mesure/action d'autres critères de priorisations pourraient être envisagés -- qui devraient être validés par les différentes parties prenantes lors de l'atelier :

- L'existence d'une structure/département/administration/ qui sera prêt à se charger de la mise en œuvre de l'action priorisé
- L'existence d'un financement national ou international pour mettre en œuvre la priorité
- Des initiatives précises sont déjà en place pour servir de bases à de nouvelles initiatives potentielles

Public cible

L'élaboration de la feuille de route doit faire l'objet d'un large consensus. Par conséquent, la consultation des bénéficiaires -- notamment les services/département de collecte de données (INS, ONM) et les administrations de tutelle--, des partenaires sociaux (UGTT et UTICA) et des partenaires au développement (OIT, OIM, ICMPD, UA (statistiques) ...) est nécessaire pour garantir le caractère participatif aux travaux de l'atelier.

Les institutions/département/administrations identifiés pour cet atelier, sont les suivants :

- Observatoire National de la Migration (ONM),
- Direction Générale de la Coopération internationale en matière de Migration (DGCIM),
- Direction Générale de l'inspection de Travail et de la Conciliation (DGITC) ;
- Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) ;
- Centre des Recherches et des Etudes Sociales (CRES) ;
- Institut National de la Statistique (INS) ;
- Conseil National de la Statistique (CNS),
- Observatoire National des Emplois et des Compétences (ONEQ)
- Direction des Affaires Consulaires (DAC) ;
- Direction des Frontières et des Etrangers (DFE) ;
- Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) ;
- Agence de Coopération et Assistance technique (ATCT);
- Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- Direction Générale de Placement à l'Etranger et de la Main d'Œuvre Etrangère (DGPEMOE),
- Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE),
- Banque Centrale de Tunisie (BCT).
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Instance Nationale de Protection des Données Privées (INPDP)
- Représentants parlement & universités
- Partenaires sociaux : UGTT / UTICA / UTAP
- Agence Italienne pour la coopération au développement
- OSC : INCA / PINSEC / FTDES / France Terre d'Asile/MDM (en ligne)
- Autres partenaires (OIM/OFII / GIZ / UE / UA / ICMPD/UMA/UNHCR) (en ligne)

Il est prévu d'inviter les représentants de l'Instance Nationale de protection des Données Personnelles (INPDP) afin de valider l'alignement de la feuille de route (et notamment les recommandations /actions prioritaires) avec les normes nationales en matière de protection des données personnelles. Les membres de la « Commission des Résidents Tunisiens à l'Etranger » à l'Assemblée des Représentants du Peuple pourront, aussi, participer à l'atelier. Le rôle et la contribution de ces représentants (de l'INPDP et de l'ARP) doivent être définis dès le départ afin de faire une utilisation efficace de l'information et des commentaires qu'elles sont en mesure de fournir tout en assurant que l'atelier demeure orienté sur les données de la migration internationale de main d'œuvre.

Format de l'atelier

Compte tenu du contexte particulier imposé par la pandémie de la Covid-19, l'atelier se déroulera en mode présentiel et en ligne. Une vingtaine de participants contribueront aux activités de l'atelier en présentiel ; les autres participants suivront le déroulement en ligne et disposeront des outils de communications nécessaires pour une interaction optimale.

Des documents de travail (une note de cadrage décrivant les principaux objectifs de l'atelier, le résumé analytique du rapport avec les différentes recommandations/actions) seront disponibles. Ces documents aideront les participants à se concentrer sur les questions à débattre, à identifier les priorités et à structurer les discussions. Dans la mesure du possible, les documents de travail seront envoyés aux participants avant la tenue de l'atelier.

Déroulement

Les travaux de l'atelier se dérouleront dans le cadre de séances plénières, qui seront consacrées à l'audition des communications des personnes-ressources et à la présentation du rapport (recommandations/actions). Le consultant s'en chargera de l'animation des discussions. Il aura pour tâche de s'assurer que les discussions se déroulent dans l'ordre, de stimuler la discussion et de solliciter les commentaires des participants de même que de résumer les discussions.

Pour chaque recommandation/action, les discussions porteront sur :

- Identifier les opportunités et les enjeux des recommandations/actions;
- Dégager des actions prioritaires ;
- Décrire pour chaque action prioritaire, l'approche (les activités) ;
- Identifier les responsables de la mise en œuvre de ces activités ;
- Programmer chaque activité selon un chronogramme ;

Recommandation/action	Activités	Responsables	Partenaires	Chronogramme			

Un rapport final de l'atelier sera élaboré et partagé avec les participants.

Ordre du jour de l'atelier

Mardi 22 décembre 2020	
09 : 30 – 10 : 00	Accueil et enregistrement des participants
10 : 00 – 10 : 10	Séance d'ouverture M. Abderraouf Jemal, Directeur Général de l'Observatoire National de la Migration M. Mohamed Belarbi, Conseiller Technique Principal, projet AMEM-OIT
10 : 10 – 11 : 00	Séance 1 - Yacouba Diallo, spécialiste principal statistiques du travail, OIT - Présentation des principaux résultats de l'état des lieux, M. Fethi Lachheb - Discussions & échanges
11 : 00 – 12 : 00	Séance 2 - Présentation des recommandations et actions prioritaires de mise en œuvre - Discussions et échanges autour d'un projet de feuille de route pour l'amélioration effective du système d'information statistique sur les données de la migration de travail en Tunisie M. Fethi Lachheb
12 : 00	Clôture